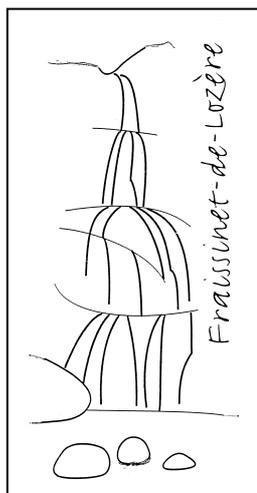


Fraissinet de Lozère



Le conseil municipal

Jean-Pierre Allier
Gilbert Roure
Dominique Molines
Yves Commandré
Nils Bjornson Langen
Paul Commandré
Eugène Durand
Christelle Folcher
Marie Lion
Thierry Mazoyer
Jean-Marie Thoyer

Le CCAS

Jean-Pierre Allier
Dominique Molines
Marie Lion
Christelle Folcher
Catherine Rothenburger
Paul Commandré
Estelle Auburtin
Sylvie Mazoyer
Eliette Roure

Secrétaires de

la mairie :

Dominique Delmas
Magali Martinez

Bonjour,

Nous voici en fin de mandat et à 3 mois des prochaines élections municipales.

Nous avons tenté de faire, ces six dernières années, notre possible pour améliorer les équipements et la vie des habitants dans un contexte difficile (baisse de nos dotations de l'Etat, grosses intempéries ayant entraîné des dégâts sur les chemins...).

Nous avons travaillé à la communauté de communes « Des Cévennes au Mont Lozère » pour des projets ambitieux à notre échelle (crèche, cyber-base/Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale/Relais de Service Public, nouvelle gendarmerie, office du tourisme, école nationale de la pierre sèche, résidence d'entrepreneurs, zone artisanale, ...).

Notre territoire est devenu attractif et des nouveaux habitants sont venus dynamiser nos villages.

Nous avons enregistré de nombreuses naissances et de nombreux enfants courent dans les rues de la Brousse, Runes, Finialettes, Fraissinet, Racoules, le Viala et Plaisance.

L'été venu, changement d'atmosphères ; les 130 résidences secondaires rouvrent leurs volets et multiplient notre population par trois.

Je tiens à remercier l'équipe municipale qui m'a aidé dans cette mandature ainsi que nos deux secrétaires Dominique et Magali.

Joyeux Noël et bonne année 2014 et surtout une bonne santé.

Jean-Pierre ALLIER

Permanences : mardi & vendredi de 8h30 - 12h & 13h - 15h (à Fraissinet de Lozère)
Avec le maire, vendredi : 10h30 - 12h - Tel 09/75/43/69/62- Tel-Fax 04/66/45/88/39
Courriel : mairie.fraissinetdelozere@laposte.net

Prix et règlement eau potable et assainissement

Les tarifs et règlements de l'eau et de l'assainissement au 1 janvier 2014 :

Abonnement compteur d'eau: **40 €** (130 € pour les compteurs de gros diamètres)

Eau potable : 1.14 €/m³ de 1 à 50 m³, 0.58 €/m³ de 51 à 200 m³, 0.10 €/m³ au-delà de 200 m³

Assainissement collectif (SPAC) : 1.37 €/m³ de 1 à 50 m³, 0.68 €/m³ de 51 à 200 m³, 0.21 €/m³ au-delà de 200 m³

Assainissement non collectif (SPANC) :

15 € par an (fixé par le Pays Cévennes), 12.5 € si dispositif commun pour 2 habitations, 10 € si dispositif commun pour 3 habitations.

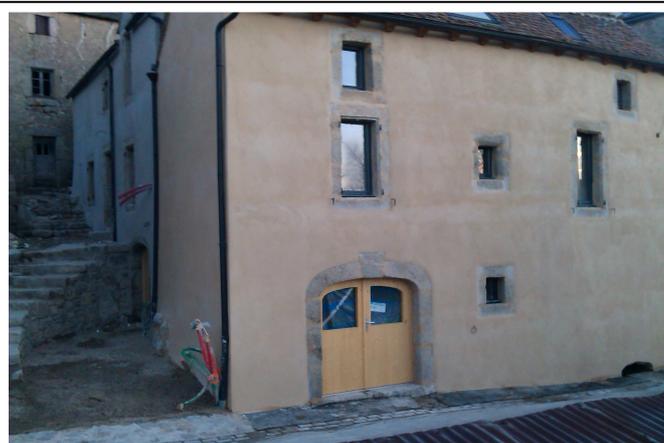
*Pour plus d'informations, aller sur Pays Cévennes:
<http://www.payscevennes.fr/portal/portal/pays/actions-en-cours/spanc>*

Redevances Agence de l'Eau Pollution: **0,305 €/m³**

Collecte: **0,23 €/m³** Prélèvement : **0,044 €/m³**

Ces tarifs s'appliquent à partir d'une année après les autorisations d'urbanisme délivrées. **Pour les nouvelles constructions ou changement de destination en habitation, situées dans le schéma d'assainissement en zonage d'assainissement collectif le demandeur s'acquittera d'une redevance pour le branchement au réseau d'assainissement collectif de 500€** En cas de demande de suspension du service d'eau potable, le demandeur s'acquittera à la commune d'une redevance de débranchement de 500€. Le nouveau constructeur en zone d'assainissement non collectif s'acquittera lors du dépôt du permis de construire d'une redevance de 150 € pour validation et contrôle de l'installation autonome, à régler par chèque au nom du « Pays Cévennes » (225€ si dispositif pour 2 habitations, 300€ si dispositif pour 3 habitations). Les usagers veilleront à maintenir les réseaux en partie privative hors gel. En cas de gel du compteur, la réparation et le changement du compteur seront à leur charge. Les résidents secondaires devront veiller à leur départ à vidanger leur installation (et couper l'eau à la bouche à clé).

*** en gras les modifications**



Maison de « Marie » en travaux à Fraissinet

Captages (Runes et Mont-Lozère), c'est fini

Les entreprises AB Travaux et Rouvière ont terminé l'aménagement des périmètres de captages. Pour le captage de l'Aubespis à Rûnes, AB travaux a dû aussi aménager le chemin d'accès qui permettra aussi aux agriculteurs d'accéder mieux à leurs parcelles et aux promeneurs de découvrir un superbe paysage.

Les 3 captages du Mont Lozère sont aussi terminés (reprise des étanchéités, déboisement, amélioration des pourtours et clôtures). Reprise aussi de l'étanchéité du réservoir de la Brousse et du brise charge situé au dessus de la Brousse. Au printemps nous réaliserons une javellisation générale de tous les ouvrages.

Élections municipales : du nouveau !

Elles auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

Une déclaration de candidature est désormais obligatoire pour tous les candidats dès le premier tour de scrutin (déposée en sous préfecture ou en préfecture le troisième jeudi avant 18h qui précède le scrutin (soit 17 jours avant) avec justificatif d'éligibilité, avec nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession). Au second tour seuls les candidats du premier tour sont admis sauf s'ils étaient en nombre inférieur au nombre de postes à pourvoir (dans ce cas déclaration pour les nouveaux avant mardi 18h).

Le nombre de poste à pourvoir et la liste des candidats feront l'objet d'un affichage en mairie. Lors du vote les 11 premiers noms sont retenus. Les noms de personnes non-candidates ne sont plus comptabilisés.

Inscriptions sur les listes avant le 31/12/2013.

Quelques informations de la Communauté de Communes « des Cévennes au Mont-Lozère »

La rénovation de la maison de Marie à Fraissinet devrait être finie pour les élections (résidence d'entrepreneurs). Les appels d'offres sont lancés pour la gendarmerie à l'Estournal au Pont de Montvert (4 logements + locaux et garages de la gendarmerie). La Cure au Pont de Montvert, près de l'église devrait accueillir la Poste et 2 logements (permis déposé). Le premier bâtiment de travail de l'école nationale de la pierre sèche, en aval de la RD 35 à l'Espinassas est terminé et le second, sur la route des crêtes sera lancé en 2014, la zone artisanale de St Maurice de Ventalon est en cours de travaux, D'autres projets sont à l'étude: l'aménagement de la crèche près de l'école au Pont de Montvert, l'aménagement d'un centre d'accueil temporaire de groupes au Pré du Moulin.

Elodie Martin vient d'être recrutée, c'est la nouvelle secrétaire de la communauté de communes. Elodie a acheté la maison Richard du haut du village à Fraissinet, il y a quelques années. Là voici maintenant, habitante permanente. Son mari, artisan, et son fils rejoindront Fraissinet à la fin de l'année scolaire. Une nouvelle famille, un nouvel artisan, c'est bien pour notre commune.

Le PNC- La charte

Le Parc National des Cévennes a élaboré sa charte qui comporte des améliorations sur la réglementation suite aux mobilisations de tous les élus et habitants du territoire. Par contre le territoire de la zone d'adhésion (ex zone périphérique) a été fortement étendu sur le Gard. Le directeur a décidé unilatéralement et en contradiction avec les termes de la charte de positionner à Génolhac les personnels du secteur du Mont Lozère. Après, là aussi, plusieurs courriers, entrevues au Préfet, menaces, ..., nous avons pu obtenir que 3 à 4 agents soient positionnés sur le Pont de Montvert (antenne avancée). Mais que ce fut dur ! Le Directeur menace aujourd'hui toutes les communes : soit vous adhérez au volet territorial (en clair quelques obligations peu contraignantes en zone d'adhésion pour nos communes), soit vous êtes exclus de tout (festival nature, éducation à l'environnement en milieu scolaire et bien sûr toutes formes d'aides ou de soutien). En zone cœur la réglementation, là très contraignante, s'applique de toute manière, et là, on a pas le choix. En plus il faut adhérer dans les trois mois et ... avant les municipales. Résultat le territoire risque d'être un gruyère avec de nombreuses communes du cœur qui n'adhèrent pas et des communes très lointaines qui adhèrent car elles n'ont rien à perdre et tout à gagner (St Ambroix, Bessèges, ...). Ce chantage est inacceptable mais visiblement le directeur a choisi son camp : le Gard. Visiblement notre conseil sera partagé sur ce vote couperet qui ne fait pas avancer un vrai projet de territoire solidaire où les agriculteurs, les artisans, les acteurs locaux (du tourisme, les élus, les associations, ...) seraient aidés afin de préserver un Mont Lozère riche et vivant.



Maison de l'emploi, relais des services publics et cyber base

Est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et le jeudi de 14 h à 20 h, les lundi et mardi après-midi sur rendez-vous. L'association Quoi de 9 ; ainsi que la Mission Locale assurent des permanences dans votre Maison de L'Emploi.

Nos coordonnées : Cyber- base et Maison de l'Emploi, Relais Services Publics « Cévennes- Mont Lozère », rue du quai, 48220, Le Pont de Montvert
Tél : 04/34/09/06/14 camille.debiere@cyber-base.org
mamartinez@cyber-base.org

CCAS

En 1822, le Roi Louis Napoléon Bonaparte par ordonnance n°12-696 et 12-698 acceptait la donation du Sieur Combes aux « pauvres de Fraissinet de Lozère » (900 francs) et aux « pauvres du Pont de Montvert » (900 francs). Les élus de ces 2 communes ont du alors décidé l'acquisition au nom des deux CCAS de cette maison de la grand rue (ex perception puis pharmacie, puis bouquinerie et enfin maison des métiers d'art) au Pont de Montvert afin que le loyer soit utilisé à aider les plus nécessiteux de nos deux communes et ce choix fut judicieux car depuis les CCAS de Fraissinet et du Pont financent avec ce loyer, des bourses pour les étudiants boursiers, un cadeau de fin d'année pour les plus de 75 ans et quelques subventions ou aides sociales (Restos du cœur, Foyer socio éducatif de Florac, ...).

BULLETIN DES LOIS.

N.° 526.

(N.° 12,666.) *LOI qui accorde au Ministre de l'intérieur un Crédit extraordinaire de quinze cent mille francs pour commencer la création des Etablissements sanitaires qu'exige la sûreté de la France.*

A Paris, le 1.° Mai 1822.

LOUIS, par la grâce de Dieu, **ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE**, à tous présents et à venir, **SALUT**.
Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, **NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit :**

ARTICLE UNIQUE. Il est accordé au ministre de l'intérieur, par supplément au budget de ce ministère, exercice 1822, un crédit extraordinaire de quinze cent mille francs pour commencer la création des établissements sanitaires qu'exige la sûreté de la France, et pour les dépenses ordinaires du service sanitaire pendant la présente année.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la Chambre des Pairs et par celle des Députés,

B. n.° 526. (469)
pert aux pauvres de Barjac, département de la Lozère.
(Paris, 6 Mars 1822.)

N.° 12,696.) *ORDONNANCE DU ROI qui autorise l'acceptation d'une pièce de terre, évaluée à 900 francs, léguée par le S. Combes aux pauvres de Fraissinet de Lozère, département de la Lozère.* (Paris, 6 Mars 1822.)

N.° 12,697.) *ORDONNANCE DU ROI qui autorise l'acceptation d'un Legs de 750 francs, fait par la D. veuve Cauport aux pauvres de Mende, département de la Lozère.* (Paris, 6 Mars 1822.)

N.° 12,698.) *ORDONNANCE DU ROI qui autorise l'acceptation d'un contrat de vente, au principal de 900 francs, légué par le S. Combes aux pauvres du Pont-de-Montvert, département de la Lozère.* (Paris, 6 Mars 1822.)

(N.° 12,715.) *ORDONNANCE DU ROI qui autorise l'acceptation de divers immeubles estimés 4292 francs, offerts en donation par le S. Renaudeau à l'hospice de Montpellier de Fontainebleau, département de Seine-et-Marne.* (Paris, 6 Mars 1822.)



CERTIFIÉ conforme par nous
Garde des sceaux de France, Ministre
Secrétaire d'état au département de
la justice,

A Paris, le 7 Mai 1822,

DE PEYRONNET.

* Cette date est celle de la réception au Bulletin
au ministère de la justice.

On s'abonne pour le Bulletin des Lois à raison de 9 francs par an, à la caisse de
l'imprimerie royale, ou chez les Directeurs des postes des départements.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE.
7 Mai 1822.

Le groupe scolaire de l'Estournal

Cet été nous avons refait la cour en créant un espace pour les plus petits (sol en revêtement souple et jeux) et un autre espace pour les plus grands (enrobé avec des équipements sportifs). De plus l'école est maintenant une éco-école où les enfants, parents, élus et équipe éducative ont été sensibilisés au développement durable. La cantine sert des produits locaux ou biologiques.

Cette année ce sera la solidarité, après l'alimentation, qui sera le fil rouge de l'école. Nous sommes en train d'étudier la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et ce n'est pas évident dans nos régions où les enfants cumulent, transport scolaire, cantine (presque tous), garderie, ...

Les journées seront chargées 5 jours sur 7 pour nos pitchouns ...

De plus cela aura un coût. Aujourd'hui chaque enfant coûte à notre commune plus de 2000 € par année scolaire (20 enfants environ nous coûtent 42 000€)



La RD 35 est finie :

Parapets en pierres avant le Pont Runés, peinture axiale sur toutes les sections reprises, glissières de sécurité vers « pont sans eau » et sur la nouvelle section, arbres plantés (Ormes, Sorbiers, Frênes, Erables, ...), les travaux de finition sont achevés sur la RD 35.

Le Corral de la Brousse

Les agriculteurs du canton ont leur corral à l'entrée du village de la Brousse. Cet équipement permet de parquer, trier, traiter et peser les animaux en sécurité. Il a été réalisé grâce à l'aide de tous. Coût: 24 321€ TTC dont GDS: 1000€, CRCA du Midi: 500€, MSA 3000€, Groupama: 600€, Cuma: 300€, Mairi Fraissinet: 3000€, du Pont de Montvert : 2421€, de St Maurice: 1500 €, Conseil Général: 10 000€, communauté de communes: 2000€.

Orange... c'est plus France Telecom

C'est désespérant. Depuis des années, la situation se dégrade. Orange envoie presque tous les jours des réparateurs (société privée qui vient en plus de changer, INEO a été remplacé par Scolores) qui mettent de plus en plus de temps pour réparer un réseau totalement à l'abandon.

Nous multiplions les interventions au niveau de la commune et au niveau de la communauté de communes.

Ordures ménagères, déchetterie et points tri

Des conteneurs d'ordures ménagères sont disponibles dans tous les villages pour les ordures ménagères traditionnelles **préalablement stockées dans des sacs fermés**. Pour les papiers, vêtements (à Bellevue), boîtes plastiques ou métalliques et verres, deux points tri sont mis en place au Fageas (arrivée de la voie communale de la Brousse entre Fraissinet et le Pont de Montvert) et à l'entrée du Pré du Moulin à Bellevue. Pour les autres déchets (cartons, piles, batteries, encombrants, vieilles boiseries, métaux, ...), ces déchets doivent être amenés à la déchetterie du Pont de Montvert, quartier de l'Estournal derrière l'école et l'écomusée du Mont Lozère, le mercredi après midi ou le samedi matin.

Les élus doivent régulièrement intervenir et agir pour des dépôts illicites. Cette situation ne peut plus durer. Des plaintes vont bientôt être diligentées.

Station d'épuration

La station d'épuration de Fraissinet de Lozère est lancée. Mais à ce jour nous n'avons pas pu débloquent tous les financements. Une réunion a eu lieu pour régler ce problème. Les services du Conseil Général, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, doivent nous transmettre un accord définitif de financement et la station a été calibrée pour une meilleure efficacité. Les deux entreprises qui ont répondu au premier appel d'offres vont être consultées sur la base du nouveau cahier des charges. Les travaux débiteront au printemps.

